



## Incitations aux Transferts de Compétences 2025

Afin de favoriser la transmission et le partage des savoirs et des savoir-faire, RÉCIPROCS, réseau de la MITI, propose cette année 2 bourses d'Incitation au Transfert de Compétences (ITC). Il s'agit d'apporter un soutien financier à des échanges dans le but d'acquérir de nouvelles compétences ou d'enrichir ses connaissances dans les domaines de la cristallographie (rayons X, électrons ou neutrons) ou la diffusion de rayons X aux petits angles (SAXS).

Les projets associeront 2 laboratoires *a minima*. Les bourses soutiendront une mobilité de quelques jours, ou un échange inter-laboratoire, et couvriront tout ou une partie des frais de mission : déplacement, hébergement et restauration, que ce soit pour le formateur ou la personne formée. Le montant maximale attribué est de 500 € par bourse.

La carte des compétences de RÉCIPROCS, disponible sur le site du réseau, peut vous aider à trouver des contacts, si vous avez un besoin de formation et que vous recherchez un laboratoire partenaire.

### Qui ?

Cette demande de formation par un pair peut être faite par tout personnel membre du réseau et issu d'un laboratoire CNRS, quel que soit son statut (permanent, non-permanent, agent CNRS, universitaire, membre d'un autre organisme public de recherche) désirant effectuer un déplacement dans un autre laboratoire du réseau.

### Éligibilité ?

Sont éligibles tous les projets de transfert de compétences techniques, technologiques ou méthodologiques concernant la préparation d'expériences, l'instrumentation ou le traitement et l'analyse de données. Les demandes découlant d'un projet de recherche collaboratif financé (ERC, ANR...) ne sont pas éligibles. Ce programme concerne les actions qui ne peuvent pas être prises en charge par la formation permanente des organismes de tutelle (CNRS, université...).

### Aspects pratiques ?

Le remboursement sera réalisé par la MITI du CNRS sur production d'une copie des pièces justificatives de la mission soldée. L'agent devra prendre sa mission auprès de son unité qui en portera la responsabilité. La mission devra obligatoirement avoir lieu en 2025.

### Candidature ?

Un modèle de demande se trouve en page 2.

La demande est à adresser par mail à : [reciprocs-copil@services.cnrs.fr](mailto:reciprocs-copil@services.cnrs.fr) avant le **27 juin 2025**. Le comité de pilotage du réseau informera le porteur/demandeur dans un délai relativement court sur l'éligibilité de sa demande et sur le budget alloué.

A l'issue de la mission, le demandeur s'engage à transmettre un rapport d'une page environ concernant le travail accompli et le bénéfice retiré.

**Demande de bourse  
Incitations aux Transferts de Compétences 2025**

- Nom :
- Prénom :
- Fonction :
- Laboratoire :
- Courriel :
- Téléphone :
- Laboratoire d'appartenance et nom du ou de la responsable :
- Laboratoire d'accueil et nom du ou de la responsable :
- Objectif de la demande de bourse :
  
- Contexte technologique du projet (1 page max) :
  
- Dates prévues de la mission si connues ou dates envisagées (en 2025 obligatoirement) :
  
- Montant demandé et détail (total autour de 500 €, indiquer les co-financements s'il y en a) :